

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

**Décision du 13 juin 2013 portant nomination du directeur par intérim
de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie**

NOR : DEVA1315430S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'aviation civile,
Vu le code de l'aviation civile ;
Vu le code des transports ;
Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment ses articles 21 et 56-1 ;
Vu la convention n° 58 du 25 mai 2010 relative à la création d'un service mixte dénommé « direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie »,

Décide :

Article 1^{er}

M. Sébastien CHÊNE, directeur adjoint de la direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie, est chargé d'exercer par intérim les fonctions de directeur de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie à compter du 1^{er} juillet 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Fait le 13 juin 2013.

Le directeur général de l'aviation civile,
P. GANDIL